

## Instance élargie sur la gestion durable des haies

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Informers des contraintes réglementaires et techniques et des rôles de chacun (commune, habitants, autres intervenants)</b></li> <li>- <b>Partager la réflexion sur la gestion durable des haies</b></li> <li>- <b>Rédiger un cahier des charges de prestation (par la commune) et une charte (par les habitants) d'entretien des haies</b></li> </ul>
<p>ROLE et FONCTIONNEMENT</p>	<p>La commission ressources met en place l'instance sur la gestion durable des haies.</p> <p>Le rôle de l'instance sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'informer ses membres de la réglementation, des responsabilités des différents intervenants et des contraintes techniques dans l'entretien des haies.</li> <li>- De partager la réflexion sur la gestion durable des haies : la commune présentera pour avis aux habitants son cahier des charges de prestation, qui prendra en compte les axes politiques ainsi que les contraintes réglementaires et techniques.</li> <li>- Les habitants pourront sur la base de ce cahier des charges élaborer une charte de bonnes pratiques de l'entretien des haies et ainsi en être les ambassadeurs.</li> </ul> <p>Fonctionnement : Animation assurée par l'adjoint aux ressources et le conseiller délégué espaces verts. Leur rôle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place l'instance.</li> <li>- Préparer les ordres du jour.</li> <li>- S'assurer de la bonne information des participants sur le sujet, en amont et pendant la tenue de l'instance.</li> <li>- S'assurer du consignement écrit de l'ensemble des contributions et des débats, ainsi que de leur diffusion aux membres de l'instance.</li> </ul> <p>L'avancée des travaux sera soumise à la commission ressources technique et la validation finale sera réalisée par le bureau municipal.</p>
DUREE	<p>Cette instance est créée pour une durée maximum d'un an et se réunira autant que de besoin.</p>
COMPOSITION	<p>Composition de l'instance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 élus du pôle ressources (l'adjoint et les 3 conseillers délégués).</li> <li>- 8 habitants avec tirage au sort, si plus de candidats que de places, prenant en compte             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la répartition équitable entre les communes déléguées</li> <li>- la présence d'agriculteurs, propriétaires et/ou locataires.</li> <li>- L'absence de participation à d'autres instances de participation citoyenne</li> </ul> </li> <li>- Directeur des services techniques</li> </ul> <p>Les membres se réservent la possibilité de solliciter l'avis d'experts (organismes extérieurs, institutions extérieures).</p>
ROLE DES ELUS	<p>Les élus ont pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre connaissance de la réglementation, de définir le rôle de la commune et des habitants dans l'entretien des haies et d'en informer les habitants.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De rédiger le cahier des charges pour le marché relevant du rôle de la commune en prenant en compte le projet politique et les contraintes réglementaires, et de le soumettre pour avis aux habitants</li> <li>- Participer à l'élaboration de la charte</li> </ul>
ROLE DES AGENTS	Le directeur des services techniques participe autant que nécessaire au regard de son expertise juridique et réglementaire. Il est garant de la bonne mise en œuvre des propositions au sein de l'administration. Il prépare et suit les points ou dossiers à l'ordre du jour avec l'élu référent
ROLE DES HABITANTS / ASSOCIATIONS	<p>Les habitants ont pour rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De prendre connaissance de la réglementation et de leur rôle par rapport à celui de la commune.</li> <li>- De donner un avis sur le cahier des charges de la commune</li> <li>- D'élaborer une charte de bonnes pratiques de l'entretien des haies et ainsi d'en être les ambassadeurs en collaboration avec les élus</li> </ul>
ROLE D'EVENTUEL EXPERT	Le ou les experts ont pour rôle d'apporter leur expertise sur le sujet et de conseiller les membres de l'instance